

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 363

présenté par

M. Peu, M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Chassaigne, M. Dufrière, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 48**

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« Paris, »,

insérer les mots :

« ces investissements et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement reprend une disposition adoptée au Sénat, laquelle offrait la possibilité à l'État d'imposer des investissements en cas de désaccord avec Aéroports de Paris (ADP) sur le contenu du contrat de régulation économique (CRE). Les députés communistes sont attachés à ce que la puissance publique dispose de ce ressort nécessaire au bon développement d'ADP.